

Rives de Moselle vous accompagne
dans la valorisation de vos biodéchets

TRIEZ, DÉPOSEZ



et recyclez
vos bio déchets !

Rives de Moselle s'investit dans la réduction des déchets ménagers !

La communauté de communes propose une solution de récupération et de valorisation des biodéchets des habitants en mettant à disposition des communes membres, qui le souhaitent, des points d'apport volontaire pour biodéchets.

C'est quoi un point d'apport volontaire pour biodéchets ?

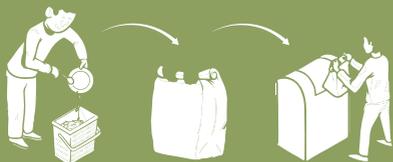
Le point d'apport volontaire pour biodéchets est sensiblement similaire à un point d'apport volontaire classique sauf qu'il n'est pas enterré. Il est composé de deux bacs et d'un abri permettant de les envelopper et de les sécuriser.

Concrètement comment se passe la dépose de biodéchets ?

La Communauté de Communes vous fournit des sacs en papier kraft qui vous permettent d'emballer vos biodéchets.

Ainsi, lorsque vous les déposez dans les bacs vous réduisez considérablement les risques de saleté et d'odeurs.

À noter, que ces sacs en papier sont valorisés et recyclés au même titre que les biodéchets



Je n'ai pas de PAV biodéchets près de chez moi, où puis-je faire la demande ?
Directement auprès de la Communauté de Communes (03 87 51 77 02), qui l'étudiera.

Où retirer les sacs en papier Kraft ?

Au siège de la Communauté de Communes Rives de Moselle, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.



Que puis-je mettre dans les sacs en papier kraft ?

✓ Il accepte :

les épluchures fruits et légumes

Les restes de repas

les coquilles d'œufs

Le marc de café

✗ Il refuse :

liquides

graisses alimentaires

huile

déchets de jardin

serviettes et essuie tout

Le saviez-vous ?

Les sacs en papier kraft sont 100% biodégradable et compostable. Ils sont fabriqués en France et ont le label PEFC 100% pure pâte.